

09 fév 2015 -16:33

Désormais, les jobistes peuvent également vérifier leur solde de jours avec une app

Avec un smartphone, les jobistes peuvent désormais vérifier partout le nombre de jours durant lesquels ils peuvent encore travailler contre des cotisations réduites. L'application en ligne Student@work de l'Office national de sécurité sociale (ONSS) peut à présent être téléchargée gratuitement comme application pour appareils mobiles. La ministre des Affaires sociales et de la santé publique Maggie De Block a présenté l'app aujourd'hui à un public composé de journalistes et d'étudiants de la VUB, l'université où elle a elle-même étudié.

Une évolution logique

Les jobistes disposent chaque année d'un contingent de 50 jours durant lesquels ils peuvent travailler contre des cotisations sociales réduites ; à partir du 51^e jour, ils sont soumis aux taux de cotisation ordinaires. Depuis décembre 2011, ils peuvent contrôler en ligne le solde de ce contingent grâce à l'application Student@work. Désormais, Student@work est également disponible en tant qu'app.

« Il est important que les étudiants sachent eux-mêmes combien de jours ils ont travaillé, qu'ils tiennent eux-mêmes la comptabilité de leurs jours de prestations », a déclaré la ministre De Block pendant la présentation officielle de l'app. « Procéder de la sorte leur permettra d'éviter les mauvaises surprises. Et d'apprendre étape par étape le b.a.-ba de la sécurité sociale, c'est-à-dire des droits et des devoirs. »

Koen Snyders, l'administrateur général de l'ONSS, parle quant à lui d'une évolution « logique ». « Les jobistes forment un public jeune et mobile, qui aspire à pouvoir consulter le solde de son contingent de jours en un minimum d'opérations. Notre app pour smartphones permet de rencontrer ce souhait. »

Sécurité pour les étudiants et les employeurs

L'app Student@work est davantage qu'un simple gadget. Cela fait plusieurs années que le travail des étudiants a le vent en poupe. En 2013, plus de 450 000 jeunes ont travaillé en tant que jobistes. Student@work est là pour aider tous ces étudiants, dont le nombre ne fait que croître, à éviter de dépasser leur contingent de 50 jours sans même s'en rendre compte.

L'app permet également aux étudiants de créer une attestation pour leurs employeurs, afin que ceux-ci puissent eux aussi contrôler le solde de jours des étudiants qu'ils emploient. Student@work apporte donc transparence et sécurité tant à l'étudiant qu'à l'employeur.

Des consultations de longue durée

L'un des grands avantages de l'app Student@work réside dans le fait que les étudiants ne doivent s'identifier qu'une seule fois au moyen d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe, ce qui leur laisse ensuite tout le temps de consulter leur solde de jours. Chaque fois qu'ils ouvrent l'application, leur séance est prolongée de trois mois. Ils ne doivent réintroduire leur nom d'utilisateur et leur mot de passe que s'ils sont restés trois mois sans se connecter à l'app.

Les étudiants peuvent créer eux-mêmes en ligne leur nom d'utilisateur et leur mot de passe, à l'aide de

leur carte eID. « L'identification unique au moyen de la carte eID est réellement nécessaire », déclare Koen Snyders. « Student@work contient en effet des données personnelles, avec lesquelles nous ne pouvons pas prendre de risques. L'eID nous permet d'avoir une meilleure garantie que les données d'identification introduites ont réellement été créées par le jobiste lui-même. »

Ouvrir l'accès aux données relatives à la carrière

Ces dernières années, le citoyen s'est vu ouvrir l'accès à de plus en plus de données en rapport avec la sécurité sociale. « Nous sommes en train de constituer, au sein de la sécurité sociale, une banque de données relatives à la carrière où les travailleurs pourront consulter toutes les informations concernant leur carrière via un accès sécurisé », explique Koen Snyders. « Les travailleurs y retrouveront les relations de travail inhérentes aux différentes étapes de leur carrière (jobiste, intérimaire, travailleur ordinaire), pourront y consulter leurs rémunérations et temps de travail et pourront s'informer de leur situation en matière de pension. »

La transparence ne se limite pas à rendre les données accessibles, elle impose également de les présenter d'une manière conviviale. Ceci implique que certaines informations doivent également pouvoir être consultées au départ d'un appareil mobile. Le lancement de l'app Student@work constitue dans cette optique une évolution importante. « Il ne s'agit pas seulement d'une forme supplémentaire de service au citoyen », insiste Koen Snyders. « A nos yeux, l'app Student@work constitue également une première étape importante vers un e-government mobile au sein de la sécurité sociale. »

Liens

- www.studentatwork.be
- Télécharger l'app pour iOS : <https://itunes.apple.com/be/app/student-work/id921528789?mt=8>
- Télécharger l'app pour Android : <https://play.google.com/store/apps/details?id=be.fgov.onsrszlszss.studentatwork>

Office national de sécurité sociale
Place Victor Horta 11
1060 Bruxelles
Belgique
02 509 31 11
<http://www.rsz.fgov.be/fr>

Kris Wils
Contact presse
02 509 36 24
press@rsz.fgov.be